



## TARIFS 2018 SYNDICATS NON AFFILIES AU S.N.A.

**Abonnement à l'Abeille de France** (prix préférentiel pour les syndicats non affiliés au S.N.A.) : **27 €**

C'est ce prix minimum que vous devez demander aux apiculteurs qui s'abonnent à la revue.

Rappel : Le prix public de l'abonnement à l'Abeille de France pour 2018 est de 33,00 €

**La cotisation Eco-Emballages : 0,04 € par ruche** pour ceux qui commercialisent leur miel.

Nous conseillons d'acquitter cette redevance pour l'ensemble des ruches possédées par les adhérents du syndicat.

Nous pourrions vous établir une attestation globale au nom du syndicat que vous pourrez ensuite remettre à tous vos adhérents qui auront réglé cette redevance.

Les assurances :

**Assurance Responsabilité civile Défense et Recours : 0,15 € / ruche**

**Assurance Incendie-Tempête : 0,76 € / ruche**

**Assurance Multirisque : 1,40 € / ruche**

Remarques concernant les assurances :

- L'assurance incendie-tempête comprend l'assurance responsabilité civile.  
L'assurance multirisque comprend les assurances incendie-tempête et responsabilité civile.
- Nous pourrions établir une attestation d'assurance nominative pour les adhérents qui le souhaitent.
- L'apiculteur doit assurer toutes ses ruches déclarées aux services concernés, quelle que soit l'option choisie. Toute modification significative (+ 10 % dans l'année du nombre de ruches) est à nous signaler et doit faire l'objet d'un complément d'assurance.
- Nous vous rappelons que l'assurance multirisque ne couvre pas les mortalités par maladies ou par empoisonnement et intoxication. Un résumé des garanties paraîtra dans la revue l'Abeille de France de janvier 2018.